



COMMUNE DE PORTE-DE-SEINE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL Réunion du samedi 2 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le samedi 2 mars à 10 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, au nombre prescrit, sous la présidence de Monsieur BRUN Jean-Philippe – Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- M. BERGER Laurent
- M. CORBEL Jean-Claude
- Mme KWASNY Monique
- Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne
- Mme SORIN Céline
- M. BRUN Jean-Philippe
- M. JORNOD Éric
- M. LAMBERT Philippe
- Mme PRÉVOST Sophie

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR

- M. PICARD Jean-Charles donne pouvoir à M. BRUN Jean-Philippe
- M. CAHN Gilles donne pouvoir à M. BERGER Laurent
- Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine donne pouvoir à Mme KWASNY Monique
- M. KITZIS Michel donne pouvoir à M. CORBEL Jean-Claude
- M. VOITURIEZ Olivier donne pouvoir à M. JORNOD Eric

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. M. BERGER Laurent, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

ORDRE DU JOUR

1.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 décembre 2023	3
2.	FINANCES.....	3
	A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	3
	B/ DÉLIBÉRATION AFFECTATION DU RÉSULTAT	4
	C/ BUDGET PRIMITIF 2024.....	5
3.	DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL.....	5
4.	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024.....	6
5.	DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR 2024	6
6.	DÉLIBÉRATION AMORTISSEMENTS	7
7.	INFORMATION TRAVAUX MAIRIE	10
8.	INFORMATION TRAVAUX ÉGLISE	11
9.	PRÉSENTATION DU TEST DU DISPOSITIF DE SAUVEGARDE	11
10.	POINT SUR L'ÉVÈNEMENT LUMIÈRES EN SEINE.....	12
11.	QUESTIONS DIVERSES	12
	Transfert des archives.....	12
	Cérémonies patriotiques	12
	Entretien de la dalle commémorative de Marie-Charles BAUGIER	12
	Contentieux chemin de halage	13
	Festival des Embarqués	13
	Exploitation carrière et fouilles archéologiques.....	13
	Élections européennes	13

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 décembre 2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2023.
Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler.

Ne suscitant pas de remarques, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2023 **est approuvé** à l'unanimité par le Conseil municipal.

Il en résulte :

9 Présents
5 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

2. FINANCES

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame KWASNY Monique – Doyenne, donne lecture du compte administratif 2023 de la commune de Porte-de-Seine dont les élus ont le détail.

En section de fonctionnement :

Un total de dépenses de 159 768.58 € et un total de recettes de 169 825.91 €.
Soit un résultat de fonctionnement s'élevant à + 10 057.33 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
117 950.88 €

En section d'investissement :

Un total de dépenses de 47 401.07 € et un total de recettes de 365 824.39 €
Soit un résultat d'investissement s'élevant à + 318 423.32 €

Pour rappel : excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 68 829.18 €

La Doyenne, Madame KWASNY Monique, soumet le compte administratif de la commune de Porte-de-Seine au vote :

Monsieur BRUN Jean-Philippe, Maire de Porte-de-Seine, étant directement concerné, ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré :

Le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DE-SEINE approuve le compte administratif 2023.

Il en résulte :

9 Présents
5 Pouvoirs
13 Votants
13 Voix POUR
0 Voix CONTRE
1 Abstention

B/ DÉLIBÉRATION AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **68 829.18 €**
Pour rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **117 950.88 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : **318 423.32 €**
Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **10 057.33 €**

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : **576 641.48 €**
En recettes pour un montant de : **67 500.00 €**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **121 888.98 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **121 888.98 €**

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **6 119.23 €**

Sur la base des éléments exposés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023 sur le budget 2024.

Il en résulte :

9 Présents

5 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

C/ BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2024. Il précise que ce budget a été construit en prenant pour hypothèse que les travaux d'aménagement de 3 appartements et les travaux sur les vitraux et les maçonneries de l'église seraient totalement réalisés en 2024.

En section de fonctionnement :

Le total des dépenses s'élève à **178 053.23 €**

Le total des recettes s'élève à **178 053,23 €**

Le budget de fonctionnement est proposé au vote, il est à l'équilibre.

En section d'investissement :

Le total des dépenses s'élève à **816 898.93 €**

Le total des recettes s'élève à **816 898.93 €**

Le budget d'investissement est proposé au vote, il est à l'équilibre.

Après délibération, Monsieur le Maire soumet le budget primitif au vote :

Sur la base des éléments exposés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget proposé sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il en résulte :

9 Présents
5 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

3. DÉLIBÉRATION D'APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le compte de gestion du Trésorier des finances publiques qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'exercice 2023. Le détail des comptes et les soldes sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif.

Monsieur le Maire soumet ce compte de gestion au vote ainsi que l'affectation du résultat 2023 en report sur l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2023 pour la Commune de Porte-de-Seine, il en résulte :

9 Présents
5 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

En préambule, Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le budget 2024 a été construit sans augmentation des taux d'imposition des taxes locales. Par ailleurs, il précise que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2021, mais que depuis 2023, il convient de délibérer sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Monsieur le Maire indique que les taxes locales, sans augmentation des taux, correspondent à une recette fiscale constatée en 2023 de 47 972 €.

Monsieur le Maire propose donc que les taux restent inchangés entre 2023 et 2024 y compris pour les résidences secondaires. Le taux de référence pour le foncier bâti serait de 25,66 %, le taux de référence pour le foncier non bâti serait de 13,41%, et le taux de référence pour la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires serait 4,51 %.

Il en résulte :

- Taxe sur le foncier bâti intégrant les parts communale et départementale : 25,66 %
- Taxe sur le foncier non bâti intégrant la part communale uniquement : 13,41 %
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires intégrant la part communale uniquement : 4,51 %

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Il en résulte :

9 Présents
5 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

5. DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS ACCORDÉES POUR 2024

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la liste des subventions qui pourraient être accordées aux différentes associations qui agissent dans la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal accorde pour l'année 2024 une enveloppe totale de 10 400 € de subventions aux organismes suivants afin de les aider pour leurs activités prévues en 2024.

Une aide est accordée et payée à l'article 65748 du budget à :

- Le Souvenir Français pour une somme de 200 €
- Anciens Combattants pour une somme de 200 €
- SNSM pour la somme de 600 €
- Comités des Fêtes pour une somme de 9 100 €
- APURE pour la somme de 200 €
- Gymnastique volontaire pour la somme de 100 €

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Il en résulte :

9 Présents
5 Pouvoirs
14 Votants
14 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 Abstention

6. DÉLIBÉRATION AMORTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir leurs investissements. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M57.

Monsieur le Maire donne des explications sur le déroulement des opérations d'amortissement :

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation ainsi que les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans.

Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et 30 ans lorsqu'elle finance des

projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de 5 ans. L'assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Suivant les normes comptables « M57 » pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d'amortissements pour les investissements « immobilisations incorporelles ».

Monsieur le Maire propose une durée d'amortissements pour les biens suivants :

Amortissement enfouissement SIEGE Route de Portejoie électricité – Commune déléguée Tournedos-sur-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 472.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582 – montant de 472.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°234-2010/204158/1 d'un montant initial de 7 091.39€

Amortissement 1ère tranche enfouissement SIEGE – Commune déléguée Tournedos-sur-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 679.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582 – montant de 679.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°234-2010/204158/2 d'un montant initial de 10 197.97 €

Amortissement 2e tranche enfouissement SIEGE - Commune déléguée Tournedos-sur-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 3 837.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582 – montant de 3 837.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°234-2012/2041582/1 d'un montant initial de 57 564.04 €

Amortissement 3e tranche enfouissement SIEGE – Commune déléguée Tournedos-sur-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 4 172.00 €

En recette d'investissement : compte 2041511 – montant de 4 172.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°234-2013/2041582/1 d'un montant initial de 62 586.57 €

Amortissement 4e tranche enfouissement SIEGE – Commune déléguée Tournedos-sur-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 1 969.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582 – montant de 1 969.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°234-2014/2041582 d'un montant initial de 29 539.00 €

Amortissement SIEGE annuités 2022-2023 Tournedos – Commune déléguée Tournedos-sur-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 103.00 €

En recette d'investissement : compte 2041511– montant de 103.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9.00073E+13 d'un montant initial de 1554.57 €

Amortissement SIEGE Titre 00405_Bordereau 0000082 annuités 2021 Tournedos – Commune déléguée Tournedos-sur-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 103.00 €

En recette d'investissement : compte 2041511– montant de 103.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9.00076E+13 d'un montant initial de 1554.57 €

Amortissement PMR Mairie – Commune déléguée Portejoie :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 385.00 €

En recette d'investissement : compte 2041511 – montant de 385.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9.0007E+13 d'un montant initial de 5773.31 €

Amortissement TVX ERP/18 218447 RTE DE ST PIERRE TR1 – Commune déléguée Portejoie :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 724.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582 – montant de 724.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9.00058E+13 d'un montant initial de 10865.00 €

Amortissement TVX RRP/19 (1194710011) RTE DE ST PIERRE TR2 – Commune déléguée Portejoie :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 360.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582– montant de 360.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9.00068E+13 d'un montant initial de 5407.14 €

Amortissement TVX ERP/19 (219471001) RTE DE ST PIERRE TR2 – Commune déléguée Portejoie :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2023 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 192.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582– montant de 192.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9.00068E+13 d'un montant initial de 2894.53 €

Amortissement Lampes sur réseau – Commune déléguée Portejoie :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 81.00 €

En recette d'investissement : compte 2041582 – montant de 81.00 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°224-2017-2041582-1 d'un montant initial de 1227,57 €

Amortissement TVX RRP228Tr3 Route de St Pierre – Commune Portejoie/Porte-de-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 651 €

En recette d'investissement : compte 2041581– montant de 651 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9,00079E+13 d'un montant initial de 9770.42 €

Amortissement TVX RRP228Tr3 Route de St Pierre – Commune Portejoie/Porte-de-Seine :

-Durée d'amortissement : 15 ans.

Décision d'amortissement au BP 2024 :

En dépense de fonctionnement : compte 6811 – montant de 552 €

En recette d'investissement : compte 2041581– montant de 552 €

Sur ce compte, il convient de distinguer :

-L'inventaire N°9,0008E+13 d'un montant initial de 8287.45 €

Soit un total d'amortissement de 14 280.00 €

Monsieur le Maire soumet cette décision au vote.

DÉCISION :

Il en résulte :

9 Présents

5 Pouvoirs

14 Votants

14 Voix POUR

0 Voix CONTRE

7. INFORMATION TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux dans la mairie. Les travaux de démolition sont terminés, ce qui permet d'imaginer les volumes disponibles dans chacun des 3 appartements.

Les travaux de charpente et de toiture des bâtiments annexes (cuisine et local technique attenant à la mairie) sont également terminés. Une chape a également été coulée dans les combles.

Des études sont en cours sur les solutions de coupe-feu entre le rez-de-chaussée (Etablissement Recevant du Public) et les étages destinés aux habitations. Par ailleurs une solution doit être trouvée pour renforcer le plancher de l'appartement situé au-dessus de la bibliothèque.

Par ailleurs, les nouvelles isolations qui seront appliquées au droit des murs intérieurs devront permettre d'obtenir un fonds de concours de rénovation énergétique, la demande de subvention est en cours d'instruction.

8. INFORMATION TRAVAUX ÉGLISE

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de subvention pour restaurer, remplacer les vitraux de l'église Sainte Colombe et réparer les maçonneries. Le démarrage de chantier est conditionné à l'obtention des fonds de concours demandés au Conseil Départemental, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et à l'Etat au travers de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux). Pour l'instant, seule la subvention du Conseil Départemental a été confirmée, 38 011 €. La commune reste en attente des autres accords qui devraient être rendus d'ici 2 ou 3 mois.

Monsieur le Maire indique également que le mécanisme de tintement des cloches qui permet d'indiquer l'heure est cassé : un devis a été établi et validé. Le mécanisme sera prochainement remplacé.

9. PRÉSENTATION DU TEST DU DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

Monsieur JORNOD Eric, Conseiller Municipal, expose aux membres du Conseil Municipal qu'en 2023, l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) a proposé aux communes et intercommunalités de participer à des exercices de gestion de crise clefs en main. C'est l'objectif du programme « PREPARISK ». Forte de ses presque 3000 collectivités participantes et de leur intérêt, l'association a décidé de se lancer à nouveau en 2024. PREPARISK revient avec la proposition de 18 exercices répondant à différents scénarios, sur 19 nouvelles demi-journées d'exercice, réparties d'avril à juin 2024. Cette démarche est intéressante car elle permet d'anticiper les risques, aussi la commune de Porte-de-Seine va participer à ces tests sur le thème de la gestion de crise en cas de crue majeure de la Seine.

Par ailleurs Monsieur BERGER Laurent, Maire délégué de Portejoie, rappelle que la commune dispose d'un PCS, Plan Communal de Sauvegarde. Ce document contient notamment la liste de l'ensemble des habitants avec leurs coordonnées téléphoniques et adresses courriel. Ces informations permettraient de les contacter si des évacuations sur les deux villages devaient être envisagées. Monsieur le Maire demande à M. BERGER de procéder la mise à jour du PCS et d'en éditer des exemplaires papier qui seront remis aux conseillers municipaux.

10. POINT SUR L'ÉVÉNEMENT LUMIÈRES EN SEINE

Monsieur le Maire fait un point d'avancement au Conseil Municipal sur la préparation de l'événement « Lumières en Seine » qui se tiendra dans la commune les 25 et 26 mai 2024. A ce jour, une quarantaine de bateaux participeront à l'événement. Une réunion de cadrage rassemblant les parties prenantes a été organisée le vendredi 1er mars à Portejoie. Les responsabilités ont été réparties entre les différents acteurs et le programme de la manifestation arrêté. Les demandes d'autorisation sont en cours d'instruction et le plan de communication sera établi très prochainement avec le concours de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Cependant, pour réussir cet événement qui devrait rassembler plusieurs centaines de visiteurs si la météo le permet, la commune aurait besoin de bénévoles. A cet effet, une réunion publique sera organisée courant avril pour présenter l'événement aux habitants.

Deux pontons avec passerelle ont été donnés à la commune par l'association SEQUANA, ils ont été livrés par un marinier et ils sont pour l'instant amarrés sur les pieux de M. et Mme DITTA. Lorsque la crue sera terminée, ils seront déplacés et installés aux abords du terrain situé en face de l'église.

11. QUESTIONS DIVERSES

Transfert des archives

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure a procédé à un inventaire complet des archives situées dans les mairies de Tournedos-sur-Seine et de Portejoie. Les documents qui n'ont plus d'utilité immédiate ont été transférés au pôle archives de l'Agglo, et restent toujours disponibles et consultables.

Cérémonies patriotiques

Le dimanche 28 avril 2024, se tiendra au cimetière de Tournedos-sur-Seine la cérémonie d'hommage aux déportés. Elle sera suivie d'un hommage à Charles Edmond LEVAVASSEUR, seul Poilu inhumé dans le cimetière de Portejoie. Le macaron du « Souvenir Français » sera apposé sur sa tombe. La cérémonie se terminera par un pot à la mairie de Portejoie offert par le Comité des Fêtes.

Pierres en lumières 2024

Cette année encore, la commune de Porte-de-Seine participera à l'événement « Pierres en Lumières » organisé par le Conseil Départemental de l'Eure. L'église Sainte Colombe sera ouverte au public le 18 mai de 20h à 23H. Une conférence s'y tiendra, elle sera animée par M. Michel KITZIS.

Entretien de la dalle commémorative de Marie-Charles BAUGIER

Marie-Charles BAUGIER, ingénieur brasseur dans le civil, mobilisé en 1939, maréchal des logis au 2e régiment de dragons portés, a été tué lors de la bataille de la Seine, en prenant son poste, le 11 juin 1940. Son corps a été inhumé provisoirement à l'endroit où il était tombé, sur le chemin de halage, devant la ferme Renault gérée par M. VILCOQ (actuellement exploitation agricole appartenant à la famille MARTEAU). La dépouille a été transférée dans le cimetière de Portejoie presque un an et demi après, le 09 octobre 1941, puis exhumée et réinhumée dans le cimetière Saint-Éloi de La Rochelle, ville dont son épouse était originaire.

La dalle commémorative située à l'endroit même de sa mort, a été posée après la guerre sur une très petite parcelle achetée par la famille. Ce monument est donc purement "*in memoriam*", aucun corps n'étant enterré en-dessous. Cette dalle comporte par ailleurs une erreur d'inscription, 1941 au lieu de 1940. Le nom de Marie-Charles BAUGIER est présent sur le Monument aux Morts de Montmorillon (Vienne) où il est né, et sur celui de Saulgé (Vienne). Cette dalle mériterait un bon nettoyage et d'être à nouveau fleurie. Monsieur le Maire demande à M. CORBEL Jean-Claude, 1^{er} adjoint chargé des travaux, de traiter ce point.

Contentieux chemin de halage

L'affaire qui a été portée devant le tribunal judiciaire d'Evreux sera délibérée le 19 mars 2024.

Festival des Embarqués

Dans le cadre du Festival des Embarqués, opération à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, une animation est prévue le samedi 8 juin à partir de 15h sur le terrain municipal de Tournedos-sur-Seine, rue Michel GODRET. Cet événement est ouvert à tous et gratuit.

Exploitation carrière et fouilles archéologiques

Après deux années de mise en sommeil, l'activité de la carrière LAFARGE reprend. On constate depuis la remise en service du tapis convoyeur de granulats que celui-ci fait plus de bruit qu'avant. Ce problème a été indiqué à l'entreprise LAFARGE pour qu'elle y remédie. Il lui est rappelé qu'elle s'était engagée à remplacer progressivement les rouleaux par des matériels moins bruyants.

A partir du printemps 2024, de nouvelles fouilles archéologiques vont être faites à l'ouest de Port-Pinché. Une visite de site sera organisée pour les habitants de notre commune probablement en juillet ou en août.

Élections européennes

Les élections européennes se tiendront le dimanche 9 juin 2024, dans nos deux bureaux de vote habituels. Il n'y aura qu'un seul tour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 10.

ÉMARGEMENTS

M. BRUN Jean-Philippe

M. BERGER Laurent

M. CAHN Gilles

M. CORBEL Jean-Claude

M. JORNOD Eric

M. VOITURIEZ Olivier

M. KITZIS Michel

Mme KWASNY Monique

Mme SORIN Céline

M. PICARD Jean-Charles

Mme PRÉVOST Sophie

M. LAMBERT Philippe

Mme DESCOMBLE-FOURAGE Christine

Mme OBERKAMPF DE DABRUN Anne